

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 816 autorisant le remboursement de cautionnement.

n° 816

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 septembre 1940

Numéro JO

n° 526 du 30/09/1940

Date du numéro

30 septembre 1940

### VISAS

**Vu**le marché de gré à gré approuvé le 4 mai 1940 pour la construction d'aires bétonnées devant les hangars d'aviation

**Vu**la demande présentée par la Société des entreprises métropolitaines et coloniales en date du 2 août 1940 (lettre n° 616)

**Vu**l'article 4 des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux publics des colonies

Sur le rapport du chef du Service des travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est autorisé le remboursements à la Société des entreprises métropolitaines et coloniales de la somme de neuf mille francs (9.000 francs) représentant le montant du cautionnement versé par elle au Trésor suivant récépissé n° 269 du 10 mai 1940.

#### Art. 2

— Le chef du Service des travaux publics et le chef du Bureau des finances sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée.

**NOUAILHETAS.**